

LES PAYSAGES DE POTTON

UN BIEN CULTUREL COLLECTIF



Owl's Head, la montagne magique vue du chemin White

**Association du
patrimoine de Potton**

www.patrimoinepotton.org
info@patrimoinepotton.org



**Potton Heritage
Association**

www.pottonheritage.org
info@pottonheritage.org

PRODUCTION

Association du patrimoine de Potton

ÉQUIPE DE PRODUCTION

- Recherche et rédaction :
Jean-Louis Bertrand et Hans Walser
- Révision : Jacqueline Robitaille
- Infographie : Serge Normand

PHOTOGRAPHIES

- Michel Bastien
- Angèle Hébert
- Pierre Nadeau
- Marie-Claire Planet
- Hans Walser

REMERCIEMENTS

Nous remercions M. Jean-Charles Bellemare, agent de développement à la MRC de Memphrémagog, du soutien qu'il a apporté à ce projet.

Nous sommes très reconnaissants envers Mme Josiane Ouellet, rédactrice en chef du magazine *Continuité*, qui nous a permis d'utiliser des textes aux fins de l'exposition sur les paysages.

DÉPÔT LÉGAL 2014 – ISBN 978-2-9805510-9-3

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

Réimpression | juin 2018

SOMMAIRE

INTRODUCTION

LES PAYSAGES DU CANTON DE POTTON

- Les composantes biophysiques
- Le patrimoine
- L'occupation du sol
- Les axes de transport
- L'agriculture
- Les espaces naturels

LES ENJEUX DU PAYSAGE

- Les reliefs montagneux : menaces associées à l'occupation croissante des sommets
- L'abandon des terres agricoles
- Les menaces au patrimoine bâti

CONCLUSION

- Manifeste pour la sauvegarde et la mise en valeur des paysages du canton
- Que peuvent faire les instances municipales?
- Que peut faire le propriétaire d'un terrain agricole?
- Un appel au milieu

ANNEXE - LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Municipalité du Canton de Potton
- MRC de Memphrémagog
- Gouvernement du Québec

SOURCES

PHOTOGRAPHIES

Nos partenaires



La municipalité du
Canton de Potton



INTRODUCTION

Le canton de Potton regorge de paysages d'une beauté exceptionnelle. Avec l'exposition « Les paysages de Potton, un bien culturel collectif », que cette brochure accompagne, l'Association du patrimoine de Potton vous propose de célébrer leur splendeur. Cette exposition, qui se tient à la grange ronde de Mansonville durant l'été 2014, vise aussi à sensibiliser les élus, les citoyens et les visiteurs, à leur fragilité.

Nous remercions la municipalité du Canton de Potton, la MRC de Memphrémagog et le Groupe bénévole municipal de Potton de leur participation à l'organisation de l'exposition et à la production de la présente brochure.

Dans un premier temps, nous décrivons les paysages qui caractérisent le canton. Puis, après avoir mis en relief les enjeux du paysage, nous concluons par des recommandations qui s'appuient sur le cadre réglementaire présenté en annexe.

LES PAYSAGES DU CANTON DE POTTON

Le canton de Potton se situe dans la partie sud-ouest de la MRC de Memphrémagog, entre, à l'est, le lac Memphrémagog et, à l'ouest, les monts Sutton. Il est borné au sud par l'État américain du Vermont et, au nord, par la municipalité de Bolton-Est. Son territoire s'étend sur une superficie de 264 kilomètres carrés et représente 20 % du territoire de la MRC de Memphrémagog.

Le canton se caractérise par une combinaison de paysages naturels et champêtres, de montagnes, de lacs, de rivières et de ruisseaux qui créent des perspectives incomparables, à vous couper le souffle. Ces panoramas, formés par des composantes biophysiques, patrimoniales et anthropiques (modélées par l'homme), se découvrent facilement à partir des chemins, des plans d'eau et des sentiers.

Rappelons que, pour permettre aux promeneurs d'admirer nos paysages, l'Association du patrimoine de Potton a publié une brochure, *Incomparable Potton*, qui décrit le circuit balisé du même nom.

Les composantes biophysiques

Parmi les composantes biophysiques dominantes, mentionnons d'abord le relief des monts et collines comportant des sommets élevés, notamment les monts Owl's Head, Éléphant, Bear et Hawk qui constituent des repères dans les horizons de Potton, avec les monts Sutton et le mont Jay Peak (Vermont). Ajoutons les vallées de la Missisquoi Nord et de la Missisquoi et les plateaux de Vale Perkins et de la colline Clark.

Le patrimoine

Le canton de Potton ayant été colonisé par l’immigration américaine dès 1791, la présence anglo-américaine imprègne le paysage sur les plans de la toponymie, de l’architecture et des pratiques culturelles et religieuses. Ce patrimoine parsème la région d’empreintes toujours présentes, dont les églises, les cimetières, les granges et les bâtiments résidentiels et commerciaux typiques, inspirés surtout par les us et coutumes de la Nouvelle-Angleterre. Au milieu du 19^e siècle, la beauté des paysages est devenue un des moteurs du développement du canton. Le lac Memphrémagog et le mont Owl’s Head ont gagné en popularité.

Plusieurs des composantes paysagères et bâties du territoire pottonais figurent au registre des éléments patrimoniaux signifiants reconnus par le Schéma d’aménagement et de développement de la MRC, notamment les paysages exceptionnels, la grange ronde de Mansonville, le pont couvert de la Frontière et le noyau du village de Mansonville.

L’occupation du sol

Les principales occupations du sol pottonais qui ont un impact sur le paysage sont le village de Mansonville, les hameaux de Dunkin, Highwater, Knowlton Landing et Vale Perkins, le développement Owl’s Head, la villégiature, l’agriculture et les espaces naturels.

Le village et les hameaux participent activement à la structuration du paysage et offrent des vitrines vivantes de notre patrimoine bâti d’influence anglo-américaine.

La villégiature représente une occupation particulièrement signifiante du canton. Les premiers touristes s’établissent dès 1850, principalement aux abords du lac Memphrémagog. Ce phénomène se poursuit aujourd’hui et les rives du lac sont maintenant presque totalement loties. La notoriété grandissante du territoire, principalement liée à l’intérêt des paysages, fait en sorte que l’évaluation des propriétés et la richesse des occupants ne cessent d’augmenter.

Les axes de transport

Trois axes routiers traversent le canton : la route de Mansonville (la 243), le chemin du Lac qui prolonge le chemin de Vale Perkins et le chemin Owl’s Head, et le chemin de la Vallée-Missisquoi. Les sommets des montagnes servent de repères dans les paysage visibles le long de ces axes routiers, grâce à la présence de multiples ouvertures visuelles.

L'agriculture

L'agriculture a déjà occupé une place très importante dans le canton. Elle se trouve essentiellement le long des chemins qui parcourent les plateaux et les terrasses de la rivière Missisquoi Nord, de la Missisquoi et du secteur de Vale Perkins.

La production agricole se concentre sur les plantes fourragères et les pâturages liés à la production du bovin de boucherie. Une seule ferme laitière subsiste à Potton : la ferme de Wayne Bedard, sur le chemin West Hill. Les fermes de Marcel et Sébastien McDuff sur la route 243, celle de Geoff et Carol Birrell sur le chemin du Monastère, et celles de B.W. Ball sur les chemins Peabody et du Lac sont les plus importantes à Potton. Plusieurs autres fermes, de plus petite taille, se sont tournées de la production du lait vers la production bovine, elles aussi. Plus récemment, la culture du maïs-grain a commencé à supplanter celle du foin.

L'occupation agricole est, à plusieurs égards, le principal élément générateur de paysages. Tout d'abord, la présence des champs, des cultures de toutes textures et couleurs, des animaux et des bâtiments de ferme représente en soi une composante paysagère enrichissante. Mais surtout, dans un milieu essentiellement couvert de massifs forestiers, la présence des champs crée des ouvertures qui assurent la mise en valeur de larges bassins visuels.

L'observateur peut dès lors percevoir la succession des plans visuels ouverts sur les champs, les lacs, les montagnes. En ce sens, l'agriculture est un outil de valorisation des paysages au bénéfice de tous, qu'ils soient agriculteurs, résidents, villégiateurs ou touristes. Nous pouvons donc affirmer que chaque agriculteur contribue, avec ses semblables, à la production d'une richesse collective puisqu'il permet de créer et de mettre en valeur les caractéristiques spécifiques du territoire. Sans agriculture, nous assistons à la fermeture des reliefs visuels et à une banalisation des sites. Sans fenêtre, point de paysage champêtre!

Les espaces naturels

Le Schéma d'aménagement de la MRC identifie un certain nombre de secteurs boisés comme des paysages naturels d'intérêt supérieur, dont plusieurs se trouvent dans le canton de Potton, notamment les monts Owl's Head, Éléphant, Bear et Pevee. Il apparaît clairement que ces paysages naturels, situés au sommet des monts et des collines, jouissent d'une visibilité à l'échelle régionale. Avec les lacs, les rivières, les paysages champêtres et les noyaux patrimoniaux, ces zones naturelles contribuent directement à l'identité et à la spécificité paysagère du canton.

Le canton de Potton jouit de la présence de grands espaces protégés. Citons la réserve naturelle des Montagnes-Vertes (8 164 hectares), propriété de Conservation de la nature Canada; la réserve écologique de

la Vallée-du-Ruiter (117 hectares), propriété de la MRC de Memphrémagog; la Fiducie foncière de la vallée Ruiter (300 hectares), organisme sans but lucratif créé en 1987 par Robert Shepherd et Stansje Plantenga.

LES ENJEUX DU PAYSAGE

L'analyse des composantes qui structurent les horizons de Potton montre que c'est l'amalgame de tous ces éléments qui en font un paysage diversifié et dynamique. Et surtout, ce sont les bassins visuels offerts à partir des chemins, des plans d'eau, des sommets et des terres agricoles qui permettent de saisir l'amplitude du territoire, ses beautés et de créer l'émotion visuelle du panorama auprès des observateurs.

Cette architecture incomparable est menacée, principalement par le processus de fermeture des percées visuelles en bordure des routes et des lacs. Puisqu'il est généralement admis que c'est la route qui transforme le pays en paysage, il s'ensuit que la fermeture visuelle des perspectives en bordure des routes, qu'elles soient de terre ou d'eau, entraîne une perte de paysages. Puisque la qualité des paysages est au cœur de la culture de la région, nous pouvons facilement imaginer que la réduction notable de la visibilité des paysages entraînera une banalisation du milieu et une diminution de sa fréquentation. À terme, ce phénomène pourrait se traduire par une dévitalisation sociale, économique et démographique.

Les reliefs montagneux : menaces associées à l'occupation croissante des sommets

Le potentiel de développement résidentiel et récréotouristique sur les pentes, en raison des points de vue offerts, augmente leur valeur pour les propriétaires et leur attractivité pour les villégiateurs. Ce type de croissance économique risque toutefois de modifier l'intégrité naturelle des sommets. En raison de la visibilité régionale des sommets, cette modification aura un impact à l'échelle de la région. Tout développement domiciliaire, particulièrement sur le versant est du mont Owl's Head, doit respecter strictement le cadre réglementaire.

L'abandon des terres agricoles

La dévitalisation de l'agriculture a des effets visuels importants :

- l'envahissement de la friche sur les terres agricoles abandonnées et la fermeture des perspectives visuelles depuis la route. Les secteurs du chemin Schoolcraft et de la route de Mansonville (243) entre Bolton-Est et Mansonville en sont des exemples;
- la perte d'un patrimoine bâti fermier pertinent, due entre autres à l'affaissement de nombreuses granges inutilisées dont des granges rondes;
- la modification des cultures par la mise en place de plantations arboricoles, surtout de pin et de sapin; ce reboisement est discordant dans l'harmonie du paysage et contribue à la fermeture des panoramas;

- la création de haies massives de feuillus ou de conifères, en bordure des routes et des chemins, qui font écran aux larges bassins visuels;
- globalement, la menace la plus lourde de conséquences consiste en la perspective d'une dévitalisation agricole progressive qui banalise le paysage et réduit la fréquentation par les villégiateurs et les touristes. À long terme, il s'ensuit un affaiblissement social et économique collectif significatif.

La protection et la promotion de la qualité du paysage et les sommes qui y sont consacrées sont des investissements ayant de fortes retombées économiques. La préservation de l'activité agricole à titre d'élément générateur de paysages devient un enjeu communautaire majeur.

Les menaces au patrimoine bâti

Les subventions à frais partagés pour la rénovation domiciliaire ont permis de remettre en valeur plusieurs résidences patrimoniales de Mansonville. C'est un pas dans la bonne direction. Nous constatons toutefois que plusieurs bâtiments patrimoniaux ont besoin de plus d'attention de la part des autorités municipales. En particulier, la grange ronde de Mansonville et le pont couvert de la Frontière, les deux seuls bâtiments cités, ont un besoin urgent de réparations. Ces propriétés de la municipalité ne peuvent être abandonnées à leur sort. Nous encourageons les citoyens à se mobiliser pour les sauver de la destruction, comme ils le font actuellement pour sauvegarder la grange ronde.

CONCLUSION

Manifeste pour la sauvegarde et la mise en valeur des paysages du canton

Le paysage nous appartient à titre de bien commun; il fait partie de notre patrimoine. C'est à nous, comme communauté, de le valoriser. Le sort du paysage est largement entre les mains des instances locales et régionales et des propriétaires de terrains qui, par la nature de leurs sites, ont une influence importante sur sa qualité. Cette brochure cherche à sensibiliser la population du Canton de Potton et de la MRC de Memphrémagog aux enjeux auxquels nous faisons face. Vous êtes invités à vous rallier à l'effort visant à maintenir, voire à récupérer, quelques-uns des plus beaux paysages du Québec. Le cadre réglementaire, présenté et illustré en annexe, peut nous aider en ce sens.

Que peuvent faire les instances municipales?

La Charte des paysages estriens a été adoptée à l'unanimité le 7 mai 2012 par le conseil municipal du Canton de Potton, par sa résolution 2012 05 35. Elle a pour but de s'assurer que le paysage est pris en considération lors de toute intervention dans le milieu. Il nous semble essentiel et logique que la municipalité commence à respecter les engagements contenus dans cette charte et à mettre en œuvre le Manuel des bonnes pratiques qui l'accompagne.

Conformément aux propositions du Schéma d'aménagement et de développement (SAD-MRC), nous recommandons une évaluation des enjeux qui y sont décrits, comme les écrans au bord des routes qui bloquent les vues. Les broussailles entre la route elle-même et la clôture d'un pré, donc dans l'emprise de la route, sont devenues très répandues dans le canton et constituent l'élément majeur de la fermeture des vues. Un projet pilote sur l'entretien du bord des chemins pourrait être lancé à l'automne 2014 par la municipalité, en collaboration avec le Groupe bénévole municipal de Potton (GBMP).

La municipalité pourrait aussi envisager d'exiger un permis municipal pour le reboisement dans les secteurs sensibles, par exemple le long des routes et chemins touristiques.

Les règlements applicables aux constructions en montagne (PIIA 5) devraient être resserrés, en particulier ceux concernant l'élévation maximale permise pour la construction sur le flanc des sommets. La municipalité devrait s'assurer que toute nouvelle construction s'insère harmonieusement dans le paysage environnant. Elle devrait aussi appliquer de manière stricte l'interdiction de construire sur un terrain ayant une pente de plus de 15 degrés.

Un programme ciblé pourrait être mis en œuvre pour aider les propriétaires à conserver les anciens bâtiments agricoles qui valorisent nos paysages.

La municipalité devrait adopter le Plan régional de développement de la zone agricole de la MRC, mettre en œuvre des mesures concrètes pour le réaliser et créer à Potton, comme dans la MRC Brome-Missisquoi, une banque de terres afin d'augmenter l'accessibilité des terres au profit de la relève agricole et d'accroître l'utilisation des terres en friches.

Le GBMP, avec l'apport financier de la municipalité, pourrait implanter, le long du circuit *Incomparable Potton*, des haltes permettant de mieux admirer la beauté du paysage et d'informer les visiteurs sur ses caractéristiques.

Que peut faire le propriétaire d'un terrain agricole?

Nous nous permettons de faire quelques suggestions :

- conclure une entente avec un agriculteur pour que sa terre reste exploitée;
- inviter de jeunes agriculteurs à exploiter sa terre;
- faucher ses champs et prairies périodiquement pour empêcher la friche de s'y installer;
- dans les plantations existantes, espacer les végétaux pour favoriser des percées visuelles;
- entretenir les abords des chemins pour assurer, au minimum, une vue filtrée sur le paysage;
- s'abstenir de planter des conifères ou de reboiser sans considération des effets sur le paysage;
- s'abstenir d'entreposer, à la vue de tous, de la machinerie et des objets désuets;
- faire un don écologique pour protéger à perpétuité un site remarquable.

Un appel au milieu

Nous avons la responsabilité, comme communauté, de préserver la beauté du bien patrimonial collectif que sont nos paysages. N'hésitons pas à interpeller nos élus pour qu'ils respectent leurs engagements et, surtout, engageons-nous!

« Ne tuons pas la beauté du monde », implore la chanteuse Diane Dufresne dans L'hymne à la beauté du monde. Son exhortation résonne des échos d'une négligence et d'un attachement envers ce qui nous entoure. Cet élan contradictoire nous plonge dans un drame : l'être humain enlaidit le seul monde qu'il ait à sa disposition, un monde dont la beauté est pourtant bien précieuse. On ne doute pas que l'art, en ce vers lourd de sens, soit au diapason de notre société. Il suffit, pour s'en convaincre, de penser au paysage : source indéniable de beauté, il n'en est pas moins en danger.

Guy Mercier, *Continuité*

**Nous vous invitons à regarder les photos du canton
présentées à partir de la page 15 de la présente brochure.**

ANNEXE – LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Au cours des dernières années, un cadre réglementaire s’est constitué, aux divers paliers de gouvernement, pour aider à la protection des paysages. Dans cette annexe, nous présentons un résumé de la réglementation et ses implications pour notre région.

Municipalité du Canton de Potton - Les PIIA (Plan d’implantation et d’intégration architecturale)

Le PIIA-1 (bâtiments patrimoniaux du village)

Ce PIIA identifie et protège 26 bâtiments du village de Mansonville ayant une valeur patrimoniale forte ou exceptionnelle, comme les maisons Manson, Reilly, Giroux et autres, ainsi que les églises, l’hôtel de ville, le magasin Giroux et la CIBC.

Le PIIA-5 (terrains montagneux)

Ce cadre réglementaire vise surtout la construction en terrain montagneux pour protéger les paysages naturels d’intérêt supérieur. Les objectifs applicables à l’étude d’un projet visé par ce règlement sont :

- de s’assurer de l’intégration du projet aux caractéristiques physiques du terrain;
- de favoriser un développement harmonieux et respectueux des caractéristiques du milieu naturel;
- de minimiser les effets de ces travaux sur l’écoulement des eaux et l’érosion;
- de réduire au minimum le déboisement et la perte du couvert forestier;
- d’intégrer la construction au milieu naturel environnant;
- de minimiser les changements susceptibles d’affecter les perspectives visuelles.

Nous devons toutefois noter que, trop souvent, les impératifs économiques font en sorte que ce plan est mis en échec par les décisions du conseil municipal d’accorder des dérogations dites mineures ou de réglementer sans tenir compte du PIIA concerné.

La Charte des paysages estriens

Cette charte a été adoptée à l’unanimité le 7 mai 2012 par le conseil municipal du Canton de Potton, par sa résolution 2012 05 35.

Elle se veut un outil de sensibilisation à la protection et à la mise en valeur de nos paysages. Elle repose sur un ensemble de valeurs, de principes et d’engagements que partagent élus, municipalités, ministères,

entreprises privées, organismes et citoyens dont les actions ont un impact sur le paysage. Elle a pour but de s'assurer que le paysage est pris en considération lors de toute intervention dans le milieu.

Bien qu'adoptée par la municipalité, la Charte n'a pas encore fait l'objet de mesures concrètes de mise en œuvre, dont l'application du Manuel de bonnes pratiques qui l'accompagne.

MRC de Memphrémagog

Le Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC

Les municipalités de la MRC de Memphrémagog sont conscientes que les attraits de leur territoire sont fondamentalement liés à un environnement naturel caractérisé par une variété de paysages naturels, agricoles et forestiers. Malgré l'urbanisation et le développement de la villégiature, la qualité de ces paysages et leur préservation demeurent toujours une composante majeure de l'attraction qu'exercent les paysages régionaux. En conséquence, le SAD propose les objectifs suivants :

- confirmer le rôle structurant qu'exercent la qualité des paysages et l'architecture des bâtiments, et prévoir des règles de préservation;
- préserver les routes et les vues panoramiques donnant sur des paysages d'intérêt supérieur;
- connaître, mettre en valeur et protéger les éléments patrimoniaux;
- préserver la qualité des paysages naturels d'intérêt supérieur servant d'appui aux perspectives visuelles;
- préserver les corridors des routes panoramiques et les vues panoramiques à grande portée;
- assurer l'intégration visuelle et esthétique des nouveaux aménagements dans les secteurs d'intérêt esthétique et visuel, ainsi que dans les corridors visuels d'intérêt supérieur.

Pour le canton de Potton, les paysages naturels d'intérêt supérieur sont les massifs des monts Owl's Head, Bear, Éléphant, Hawk, Sutton, Brûlé et de la colline Clark, et ceux qui sont situés sur le versant des collines à l'ouest du village de Mansonville et du chemin White.

Les routes et chemins panoramiques constituent des corridors qui servent de point d'appui à des percées visuelles s'ouvrant sur des paysages d'une amplitude et d'une qualité exceptionnelles. Ces corridors participent significativement à la mise en valeur des paysages naturels et champêtres et du patrimoine rural du canton. Il s'agit pour nous des grands axes que constituent la route de Mansonville (la 243) et le chemin de la Vallée-Missisquoi ainsi que des chemins Bellevue, du Lac, Laliberté, de Leadville, Miltimore, Owl's Head, Peabody, de Province Hill, Schoolcraft, de Vale Perkins et White.

Depuis la désignation de ces chemins dans le règlement 8-98 de la MRC adopté en septembre 1998 et mis en vigueur le 4 janvier 1999, ces vues se sont sérieusement dégradées à cause de la friche et des plantations. Des gestes concrets de protection sont toujours à venir.

Le Plan de développement de la zone agricole

En janvier 2013, la MRC de Memphrémagog a amorcé les travaux entourant l'élaboration d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA). Le PDZA est un outil de planification visant à favoriser le développement du plein potentiel agricole d'une MRC. Il repose sur un portrait détaillé de la situation de l'agriculture.

Une des grandes finalités du projet de PDZA est d'établir, en concertation avec les acteurs concernés, un plan d'action à court, moyen et long terme prévoyant des moyens concrets pour mettre en valeur la zone agricole et atteindre les objectifs qui auront été fixés dans le cadre du projet. Le dépôt du PDZA, y compris le plan d'action, est prévu pour 2014.

Gouvernement du Québec

La Loi sur le patrimoine culturel

Entrée en vigueur le 19 octobre 2012, la Loi sur le patrimoine culturel vise à favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel, reflet de l'identité d'une société. Le ministre de la Culture et des Communications est chargé de l'application de cette loi, qui confie également des pouvoirs d'intervention au gouvernement du Québec et aux municipalités. Les citoyens ont un rôle de premier plan à jouer en matière de patrimoine. S'ils sont propriétaires de biens patrimoniaux, ils doivent, de ce fait, assurer leur conservation. Ils peuvent aussi proposer à leur municipalité ou au Ministre qu'un statut soit attribué à un élément du patrimoine culturel qui, à leur avis, a un intérêt public.

Soulignons que la municipalité du Canton de Potton a cité, à titre de monuments historiques, le pont couvert de la Frontière, le 6 octobre 2008, et la grange ronde de Mansonville, le 7 juillet 2009.

Un des éléments les plus importants de cette loi est la désignation d'un « paysage culturel patrimonial ».

« La Loi donne la possibilité aux municipalités et aux acteurs du milieu de demander au gouvernement du Québec la désignation d'un paysage culturel patrimonial. Les caractéristiques du paysage culturel patrimonial doivent résulter de l'interrelation de facteurs naturels et humains. Il doit s'agir de caractéristiques qui méritent d'être conservées en raison de leur intérêt historique, emblématique ou identitaire. Un paysage culturel patrimonial est donc désigné non seulement pour ses considérations esthétiques, mais surtout parce que ses caractéristiques témoignent d'une activité humaine particulière. »

Ministère de la Culture, À propos de la Loi sur le patrimoine culturel, page 8

La Loi sur la conservation du patrimoine naturel

L'objectif de cette loi est de sauvegarder le caractère, la diversité et l'intégrité du patrimoine naturel du Québec par des mesures de protection de sa diversité biologique. Elle vise à faciliter la mise en place d'un réseau d'aires protégées.

Les espaces naturels décrits dans la première partie, soit la réserve naturelle des Montagnes-Vertes, la réserve écologique de la Vallée-du-Ruiter et la Fiducie foncière de la vallée Ruiter, sont autant d'exemples d'espaces protégés en vertu de cette loi.

La caractérisation des paysages culturels

La MRC, en décembre 2013, a mandaté la firme Ruralys, firme de consultants experts, pour effectuer une étude sur la caractérisation des paysages culturels du territoire. Cette recherche est la première étape d'un processus, en somme assez lourd, visant à obtenir du gouvernement la désignation de paysage culturel patrimonial. Cette démarche comprend, entre autres, « la démonstration de la reconnaissance par la collectivité concernée de ces caractéristiques paysagères remarquables, démonstration qui comprend la consultation des citoyens et des milieux présents dans la collectivité ».

La désignation d'un paysage culturel patrimonial appose un sceau de qualité à un paysage et peut servir d'outil pour obtenir de l'aide technique et financière et ainsi soutenir les efforts de développement local.

SOURCES

- Bergeron, Amélie. *Diagnostic des paysages*, rapport commandité par la MRC de Memphrémagog, Plania, 17 mai 2013.
- Bertrand, Jean-Louis, Jacques Huppertz et Bernard Sansoucy. *Incomparable Potton*, Association du patrimoine de Potton, 2013.
- Breux, Sandra, en collaboration avec Sylvain Paquette, Gérald Domon et Philippe Poullaouec-Gonidec. *Le Paysage au Québec*, Villes Régions Monde, capsule 08-00 VRM.ca, décembre 2007.
- Comité du patrimoine paysager estrien. Charte des paysages estriens, paysages-estriens.com.
- Domon, Gérald. « La dynamique des paysages », *Continuité*, printemps 2012, n° 132, Paysages – voir et savoir, p. 38 à 40.
- Gouvernement du Québec. Loi sur la conservation du patrimoine naturel, L.R.Q. chapitre C-61.01.
- Gouvernement du Québec. Loi sur le patrimoine culturel, L.R.Q. chapitre P-9.002.
- Mercier, Guy. « Du nouveau dans le paysage », *Continuité*, printemps 2012, n° 132, Paysages – voir et savoir, p. 20 à 24.
- Ministère de la Culture et des Communications. *À propos de la Loi sur le patrimoine culturel*, Gouvernement du Québec, 2013.
- Ministère des Ressources naturelles. *Les écosystèmes forestiers exceptionnels, élément clé de la diversité biologique du Québec*, mrn.gouv.qc.ca/forets/écosystèmes, site Internet.
- MRC Brome-Missisquoi. Banque de terres.ca – *Des paysages aux paysans*, site Internet.
- MRC de Memphrémagog. *Plan de développement de la zone agricole (PDZA)*.
- MRC de Memphrémagog. *Schéma d'aménagement et de développement de la MRC*.
- MRC de Memphrémagog. Zoom sur la MRC Memphrémagog, site Internet.
- Municipalité du Canton de Potton. Résolution 2012 05 35 portant sur l'adoption de la Charte des paysages estriens, 7 mai 2012.
- Municipalité du Canton de Potton. *Plan d'implantation et d'intégration architecturale n° 2001-296 et ses amendements – Territoires montagneux*, mise à jour mars 2013.
- Paysages estriens. *Paysages du Québec – Manuel des bonnes pratiques*, 2009.

PHOTOGRAPHIES DE NOS PAYSAGES

Dans cette section, nous présentons une sélection de photos de l'exposition sur les paysages du canton. Ces photos sont regroupées sous les thèmes suivants :

- Owl's Head et le lac Memphrémagog;
- paysages du secteur est;
- paysages du secteur ouest;
- patrimoine bâti;
- agriculture;
- grande nature;
- enjeux.

Le thème « enjeux », placé à la fin de la sélection, illustre ceux qui nous préoccupent le plus.

Le choix des photos, tant celles de l'exposition que celles de la présente brochure, repose sur un jugement très personnel. En parcourant notre canton, vous découvrirez vous-même la richesse de son patrimoine paysager.

OWL'S HEAD ET LE LAC MEMPHRÉMAGOG



La baie Sargent, vue du chemin du Lac
View from chemin du Lac onto Sargent Bay

OWL'S HEAD AND LAKE MEMPHREMAGOG



Le mont Éléphant, vu du sommet d'Owl's Head
View from Owl's Head onto Mt. Elephantis



Vue du sommet d'Owl's Head, en direction est
View from the summit of Owl's Head towards the east



Vue du sommet d'Owl's Head, en direction sud-ouest
View from Owl's Head towards the south-west



Le mont Owl's Head, vu du chemin Laliberté
Owl's Head from chemin Laliberté

PAYSAGES DU SECTEUR EST



Vue sur le mont Hawk et les Appalaches, du chemin Hill Top
View from chemin Hill Top onto Mt. Hawk and the Appalachian Mountains

LANDSCAPES OF THE EASTERN SECTOR



L'Étang Sugar Loaf
Sugar Loaf Pond



Vue en direction nord, du mont Owl's Head
View from Owl's Head towards the north



Vue en direction sud-ouest, du chemin Laliberté
View towards the south-west from chemin Laliberté



Vue du terrain de golf Owl's Head et de Jay Peak
View from Owl's Head golf course towards Jay Peak

PAYSAGES DU SECTEUR OUEST



Cimetière Ruiters Settlement, à Dunkin
Ruiters Settlement Cemetery at Dunkin

LANDSCAPES OF THE WESTERN SECTOR



Maison du peintre Craig Skinner, à Dunkin
Painter Craig Skinner's house at Dunkin



Vue sur la vallée et le mont Bear, de la route 243
View from Highway 243 across the valley towards Mt. Bear



Le sommet Rond des monts Sutton, du chemin West Hill
Round Top from chemin West Hill



Barrage de l'étang Fullerton
Fullerton Pond Dam

PATRIMOINE BÂTI



La grange ronde de Mansonville
The Round Barn in Mansonville

BUILT HERITAGE



Le magasin Jewett, à Vale Perkins
The Jewett Store in Vale Perkins



Maison patrimoniale au 283, rue Principale
Heritage building, 283 rue Principale



Le monastère russe
The Russian Monastery



L'hôtel de ville du Canton de Potton
The Town Hall of Potton Township

AGRICULTURE



Scène champêtre sur le chemin de Vale Perkins
Rural setting on chemin Vale Perkins

AGRICULTURE



La ferme de Ben Ball – chemin Peabody
The Ben Ball Farm – chemin Peabody



Les vaches laitières de Wayne Bedard – chemin West Hill
Wayne Bedard's milk cows – chemin West Hill



Balles de foin dans la vallée Missisquoi
Hay bales in the Missisquoi Valley



Bovins dans la vallée Missisquoi
Cattle in the Missisquoi Valley

GRANDE NATURE



Prairie de verges d'or
Goldenrod meadow

NATURE



Vue sur le lac Memphrémagog, du sentier Panorama
View onto Lake Memphremagog from Panorama trail



Le ruisseau Ruiter
Ruiter Brook Creek



La rivière Missisquoi
Missisquoi River



Rochers au sommet d'Owl's Head
Rock formation on the summit of Owl's Head

ENJEUX



Friche sur le chemin Ruitter Brook
Brush along chemin Ruitter Brook

CHALLENGES



Écran obstructif
Inappropriate screen



Bande de friche le long du chemin Peabody
Brush strip on chemin Peabody



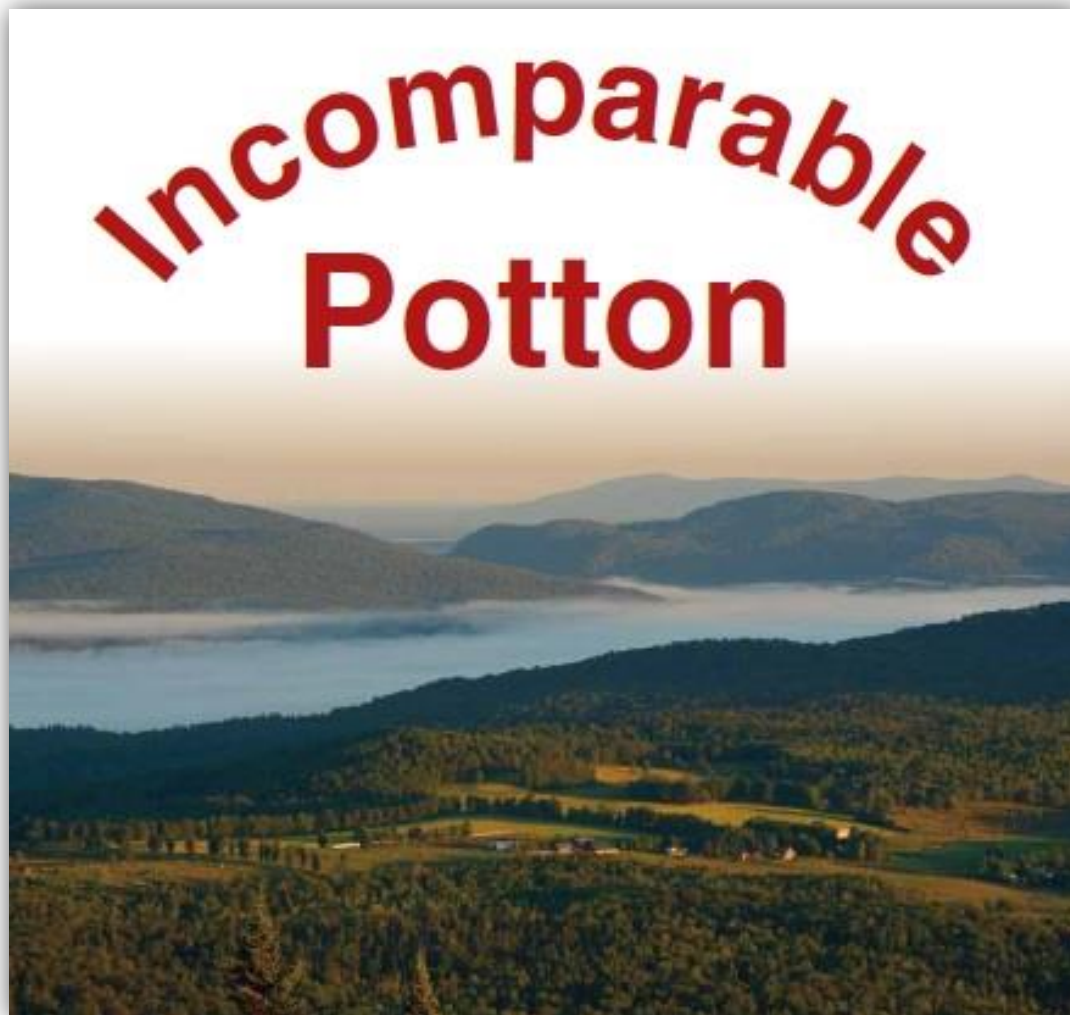
Plantation de conifères discordante
Unharmonious pine plantation



Implantation mal intégrée
Poor siting in a natural environment

**BROCHURE DISPONIBLE
AU BUREAU TOURISTIQUE**

**BROCHURE AVAILABLE
AT THE TOURIST OFFICE**



UN CIRCUIT POUR ADMIRER
NOS PAYSAGES

A CIRCUIT TO DISCOVER
OUR LANDSCAPES

